



REGLEMENT INTERIEUR



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) LE PETIT MONTAGNARD-PLA D'ADET, SAINT-LARY-SOULAN

DIRECTRICE : Isabelle GARRIGUES
TEL : 05 62 39 40 66
MAIL : cdl@mairie-saint-lary.fr
ADRESSE : Bâtiment « Le Petit Montagnard »
Le Pla d'Adet
65170 Saint-Lary-Soulan

L'accueil de Loisirs « Le Petit Montagnard » accueille les enfants de 3 à 12 ans.

La gestion de cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est assurée par la Commune de Saint-Lary-Soulan.

CONDITIONS D'ADMISSIONS

Le Centre de Loisirs peut accueillir : **-30 enfants de 3 à 6 ans**
-20 enfants de 6 à 12 ans

Les réservations doivent être faites pendant les périodes prévues à cet effet. Les parents devront remplir avec le plus grand soin les dossiers individuels d'inscription valables un an.

Les dossiers des enfants doivent être complets le jour de leur arrivée au centre.

Pour les enfants présentant des problèmes de santé et nécessitant un accueil particulier, une réunion entre l'équipe de direction et les parents, sera organisée afin d'évaluer les modalités d'accueil de l'enfant.

HORAIRES D'OUVERTURE ET MODALITES D'ACCUEIL

Du Samedi 21 décembre 2018 au dimanche 31 mars 2019.

L'ALSH est ouvert tous les jours de 8h30 à 17h30.

Les modalités d'accueil seront appliquées de la manière suivante :

- Les matins** : Arrivée à partir de 8h30 et départ avant 12h30.
- Le midi** : Arrivée à partir de 12h30 et départ avant 13h30 (pique-nique à prévoir ou repas fourni par la structure).

-**Les après-midi** : Arrivée à partir de 13h30 et départ avant 17h30

-**Les journées** : Arrivée entre 8h30 et 10h- Départ avant 17h30.

Les prestations suivantes font l'objet d'une réservation complémentaire et entraînent une facturation :

- Repas fourni par la structure

- Accompagnement et récupération aux cours de ski (inscription préalable auprès des services compétents.)

Pour les enfants qui doivent être accompagnés aux cours de ski à 13h30, les parents doivent fournir un pique-nique et l'arrivée de l'enfant doit avoir lieu sur le centre avant 12h30.

A chaque départ, les parents ou personnes autorisées devront obligatoirement vérifier l'horaire de départ sur le registre de sortie des enfants.

MODALITES DE RESERVATION

Les formulaires de réservation et dossier d'inscriptions sont disponibles via le site internet de la mairie de Saint-Lary-Soulan et le site internet de l'Office du Tourisme.

Sur le formulaire **les parents devront indiquer avec précision les dates et formules choisies pour leur enfant.**

Aucune réservation ne sera traitée par téléphone.

Les réservations laissées sur le répondeur téléphonique ne seront pas prises en compte.

En l'absence des justificatifs obligatoires aucune réservation ne sera prise en compte.

Nb : Pendant les périodes d'ouverture de la structure, il est possible sur place, sous réserve de disponibilité, de prendre en compte votre demande accompagnée du dossier complet.

L'équipe de direction se réserve le droit :

- De refuser toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation, dans un souci de respect des normes d'encadrement et des délais nécessaires à la commande des repas.
- De refuser une inscription en cas de dépassement de la capacité d'accueil.

MODALITES DE DESISTEMENT

En cas de désistement, les parents devront prévenir le centre avant le début de la période réservée mais ne pourront pas être dédommagés sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'absence pour maladie, les parents doivent prévenir le centre avant l'arrivée prévue de l'enfant et fournir dans les 48h un certificat médical.

Les seules déductions possibles sont limitées à :

- La fermeture de la structure
- L'hospitalisation de l'enfant sur justificatif médical
- L'éviction par le médecin du multi-accueil
- Une maladie, sur justificatif, après qu'une carence de trois jours ouvrés soit appliquée.
- En cas de fermeture de la station sur demande écrite après qu'une carence de trois jours ouvrés soit appliquée.

Les désistements se font à l'adresse mail suivante : : cdl@mairie-saint-lary.fr

TARIFS ET FACTURATION

TARIFS ALSH LE PETIT MONTAGNARD							
HORS VACANCES SCOLAIRES				VACANCES SCOLAIRES ET WEEK END			
QF	- 300	+301 à 900	+ 901	QF	- 300	+301 à 900	+ 901
½ journée	7€	16€	18€	½ journée	8€	17€	20€
Journée	13€	28€	31.50€	Journée	15€	31.50€	35€
Midi	2.50€	3.50€	4.50€	Midi	3€	4€	5€
Forfait 5 j	55€	125€	135€	Forfait 5j	65€	140€	150€

Repas en supplément : 5.50€

Accompagnement ou récupération au cours de ski : 5 €

Accompagnement et récupération au cours de ski : 8 €

Nb : Hors département des Hautes-Pyrénées application de la tranche « + 901 »

Nb : Enfants domiciliés à Saint- Lary -Soulan et sur présentation de la carte résident, bénéficient d'une réduction de 30 % sur le tarif correspondant au quotient familial.

Le paiement des prestations s'effectue au moment de la réservation à réception de la facture.

Toute réservation non confirmée par un paiement sous huitaine sera annulée.

Procédures de règlement :

- Paiement à distance par Carte Bancaire par téléphone au 05 62 39 40 66 (recommandé) Ou 05 62 39 32 91 (En période hivernale)
- Paiement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou ticket CESU en date de validité à l'adresse suivante :
ALSH - Mairie de Saint-Lary-Soulan- BP 40 - 65170 Saint-Lary-Soulan

SECURITE DES ENFANTS

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour. (Justificatif CAF, Fiche de liaison sanitaire, Vaccination à jour, Pièces d'identité du représentant légal, présent règlement signé.)

Arrivée :

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'espace d'accueil.

Un animateur, responsable de cet accueil, notera la présence de l'enfant sur la fiche et sera à l'écoute des questions ou particularités à prendre en compte pour le bon déroulement de la journée de l'enfant.

Les parents devront signaler à l'animateur présent tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

Le directeur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités de centre.

Départ :

Les parents ou personnes autorisées récupèrent leur enfant dans l'enceinte du Centre de Loisirs auprès des animateurs.

Les animateurs feront un retour sur le vécu de l'enfant et ses activités de la journée ou toute difficulté rencontrée.

Seules les personnes mentionnées sur le dossier d'inscription ou mandatées par écrit par les parents (pièce d'identité à l'appui) sont autorisées à récupérer les enfants au centre.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur le centre.

Elle se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement.

La signature du présent règlement vaut acceptation des différentes modalités d'accueil qui y sont détaillées. En cas de non-respect récurrent des différentes dispositions du présent règlement, et à défaut de conciliation possible, la Directrice du Pôle Petite Enfance se réserve le droit, après avis du Maire, de ne plus accepter un enfant au centre.

Coupon à compléter et à remettre à la directrice de l'ALSH « Le Petit Montagnard »

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant :

Nom :

Prénom

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les termes.

Fait à

Le

Signature(s)